VENTES A L'ENCAN,

I. B. Rennyson.

VENTE JUDICIAIRE
INTERDICTION DE HENRY BUTKER.
No 92,756 C. C. de D. Division C.
ATTENTION SPECULATEURS ET CONSTRUCTEURS DE DEMEURES.
Propriétés Commerciales de Valeur et de Résidence sur la Rue Broadway, entre les Généraux Hood et Ferdinand, l'Est Rue Audubon.

Un Magnifique Cottage Simple, No 285 rue Broadway, coin Général Hood, sur deux magnifiques terrains, mesurant ensemble 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, comprenant vestibule de 6 pieds, grand salon, deux chambres à coucher, salle à manger, cuisine, chambre à bain et office retiré, ayant galerie sur le devant, galerie sur le côté et en arrière, en parfait état.

Un Grand Entrepôt à deux étages avec hangars et écuries, etc. No 245 rue Broadway, coin Ferdinand sur quatre terrains mesurant ensemble 140 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

Un Marché Privé No 265 rue Broadway entre les rues Général Hood et Ferdinand, sur un terrain mesurant 30x120.

Trois Terrains Vacants remboyés au degré avec barrière, etc., rue Broadway, entre les rues Ferdinand et Général Hood mesurant chacun 30x120.

Un Terrain Vacant rue Broadway, entre les rues Magnolia et Meadow, l'Ilet rue Audubon.

Un Terrain Vacant rue Audubon, entre les rues Magazine et Meadow, l'Ilet rue Broadway, faisant connection au lot dans le fond de la rue Broadway, les dimensions sont décrites plus bas.

A l'Encan JEUDI le 27 Octobre 1910,
A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi.

Conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C maintenant absent en congé, je vendrai la propriété ci après décrite à l'encan, JEUDI, le 27 octobre 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi.

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No 32, Grieneville, borné par les rues Broadway, Audubon (autrefois Chestnut), Ferdinand et Général Hood (autrefois Olivier), désignés par les Nos un et deux sur un devis d'arpentage dressé par H. C. Brown, député-voyer de ville, daté du 15 juin A. D. 1910, lesquels dits lots mesurant chacun, d'après ledit devis, trente pieds de face à la rue Broadway sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles, le lot No un formant l'encoignure des rues Broadway et Général Hood, les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sont désignées par le No municipal 245 rue Broadway.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même District et lot que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désigné par le No Trois sur le plan ci-devant mentionné de H. C. Brown, député-voyer de ville, lequel dit lot d'après ledit devis mesurant chacun trente pieds de face à la rue Broadway, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles. Le et le No dix formant l'encoignure des rues Broadway et Ferdinand. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sont désignées par le N° 245 rue Broadway.

3° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No 17 de Greenville, borné par les rues Magasin (autrefois Fetcher), Chestnut (maintenant Audubon), Market (maintenant Meadow) et Sud Market (maintenant Broadway), désignés sur un certificat ou devis d'arpentage dressé par H. W. W. Reynolds, député-voyer de ville, le 8 décembre 1909, et annexé à une vente à la ville de la Nouvelle-Orléans par acte passé par devant Frederick Zengel, notaire, le 26 février 1901, par les lettres A et B, et le lot A commençant à un point 118 pieds 3 pouces de distance de l'encoignure de la rue Magasin, et mesurant de là s'étendant vers la rue Meadow 31 pieds 9 pouces de face à la rue Audubon sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 80 pieds 8 pouces. Le dit lot B mesure 38 pieds 7 pouces de face à la rue Broadway ou l'avenue Leake, trente-et-un pieds neuf pouces sur la ligne du fond, le séparant du fond du lot A par une profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Magasin de 62 pieds 7 pouces et 4 lignes, et d'une profondeur sur la ligne du côté opposé le plus près de la rue Meadow, de 91 pieds 10 pouces; lesdits lots de terre formant un lot que la propriété ci-dessus précédemment décrite, désigné par le lot Bo cinq sur ledit devis ci-dessus mentionné de H. C. Brown, député-voyer de ville, lequel dit lot d'après ledit devis commence à une distance de 120 pieds de l'encoignure de la rue Ferdinand et mesurant trente pieds de face à la rue Broadway sur une profondeur de 120 pieds entre lignes égales et parallèles, les améliorations qui s'y trouvent consistant d'un hangar dans le fond du dit lot.

6° Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le même District et lot que la propriété ci-dessus premièrement décrite, désigné sur les Nos sept, huit, neuf et dix sur ledit devis ci-dessus mentionné de H. C. Brown, député-voyer de ville, lesquels dits lots d'après ledit devis mesurent chacun trente pieds de face à la rue Broadway, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles. Le et le No dix formant l'encoignure des rues Broadway et Ferdinand. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sont désignées par le N° 245 rue Broadway.

7° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet No 17 de Greenville, borné par les rues Magasin (autrefois Fetcher), Chestnut (maintenant Audubon), Market (maintenant Meadow) et Sud Market (maintenant Broadway), désignés sur un certificat ou devis d'arpentage dressé par H. W. W. Reynolds, député-voyer de ville, le 8 décembre 1909, et annexé à une vente à la ville de la Nouvelle-Orléans par acte passé par devant Frederick Zengel, notaire, le 26 février 1901, par les lettres A et B, et le lot A commençant à un point 118 pieds 3 pouces de distance de l'encoignure de la rue Magasin, et mesurant de là s'étendant vers la rue Meadow 31 pieds 9 pouces de face à la rue Audubon sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de 80 pieds 8 pouces. Le dit lot B mesure 38 pieds 7 pouces de face à la rue Broadway ou l'avenue Leake, trente-et-un pieds neuf pouces sur la ligne du fond, le séparant du fond du lot A par une profondeur sur la ligne de côté le plus près de la rue Magasin de 62 pieds 7 pouces et 4 lignes, et d'une profondeur sur la ligne du côté opposé le plus près de la rue Meadow, de 91 pieds 10 pouces; lesdits lots de terre formant un lot ou portion de terre s'étendant au travers du dit lot de la dite rue Audubon à ladite rue Broadway ou l'avenue Leake et formant une partie de subdivision du lot or gine No cinq du dit lot No 17 de Greenville, lequel lot est maintenant borné comme il apparaît sur ledit devis ci-dessus référé par les rues Fetcher, maintenant Magasin, Audubon, autrefois Chestnut, Meadow autrefois Market, Broadway et l'avenue Leake.

Conditions—Comptant. L'acquéreur ou les acquéreurs devra taxes et taxes d'Etat et de ville pour l'année 1910 et payer pour l'acte ou les actes de vente pardevant Alphonse J. Cuneo, notaire, et déposer 10 0/0 avec

I. B. RENNYSON, Encanteur.
25 sept—25—oct 2 9 16 23 27

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

Meubles de Bureau, Installations, Fibiliot à cône, Tables Eventailles Electrique, 45 Chaises, "Filing Cabinets, 3 Remington Typewriters, etc.

Etat de la Louisiane vs Peoples Fire Insurance Company.

22,291—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR CHARLES A. TESSIER, Encanteur, Bureau 134 rue Carondelet,
JEUDI, le 29 septembre 1910,
A 11 heures A. M., sur les lieux,
315 RUE CARONDELET (1er Etage),

IL sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé du 17 septembre 1910 par l'Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée:

Un lot de meubles de bureau et installations, le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

T. W. DAVIZIGER,
Liquidateur.
18 sept—18 20 25 30

VENTES A L'ENCAN

Jas. A. Brennan et fille

Vente en Partage, Sans Limite,
DE TERRAINS DE VALEUR DANS LE TROISIÈME DISTRICT.
Cinq Encoignures, Rue Miro et Touro, Ilet Tonti et Français,
Huit Grands Terrains, Coin des Rues Miro et Bourbon, l'Ilet Tonti et Touro.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,

Charles A. Gerard et als vs Raymond F. Weissert et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No 94,254.

IL sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 25 octobre 1910, à midi, par JAS A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, Encanteur, bureau No 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 15 septembre 1910, et signé en Cour ouverte le 21 septembre 1910 par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier—Cinq lots de terre dans l'Ilet 86 (maintenant 1174) borné par les rues Force (maintenant Tonti), Union (maintenant Touro), Libéral (maintenant Miro) et Français, désignés comme lots Nos 18 à 22 inclus vement, contigus, et mesurant comme suit à savoir: Les lots 18 à 21 inclusivement mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Union (maintenant Touro) sur cent trente (130) pieds de profondeur, le lot 21 formant l'encoignure des rues Miro et Touro. Le lot 22 mesurant trente (30) pieds de face à la rue Miro sur cent cinquante (150) pieds de profondeur, le tout en mesure française.

Deuxième—Huit lots de terre dans l'Ilet No 87 (maintenant 1175), borné par les rues Force (maintenant Tonti), Bagatelle (maintenant Bourbon), Libéralé (maintenant Miro) et Union (maintenant Touro) désignés comme lots Nos 14 à 21 inclusivement, et mesurant chacun trente (30) pieds de face à la rue Bourbon sur cent trente (130) pieds de profondeur. Le lot 21 formant le coin des rues Miro et Bourbon.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs la balance s'y en a en un ou un et deux ans après la date avec intérêt au taux de huit pour cent par an, sur les paiements différés, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, la portion du crédit devant être garantie par un de vendeur et hypothèque sur la propriété et l'acquéreur devant assumer le paiement de toute les taxes sur la propriété pour 1911, au dessus et en plus du prix de l'adjudication et de payer pour tout certificats et frais des actes de vente de sort être passé pardevant Fred Zengel, notaire, les dits actes de vente devant contenir les clauses usuelles et coutumières de sécurité.

24 sept—24 25—oct 2 9 16 23 25

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE

Jeudi le 20 octobre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, cette ville.

Succession de Mme Anna Hoefeld, épouse de Ferdinand Koelle

No 94,285—Cour Civile de District

Conformément à un ordre de l'Hon. juge de la Cour Civile de District, rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, le 12 septembre 1910, je vendrai à l'heure et à l'endroit décrits comme suit, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations, etc., dans le Treizième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No 754 borné par les rues Allen, Derbigny, Nouvelle-Orléans et l'avenue Claiborne, désigné sur le plan de Edgar Pilié, voyer, daté du 18 août 1910, d'après ledit plan ledit lot "S" commence à une distance de 28 pieds, 3 pouces et 8 lignes de l'encoignure des rues Allen et Derbigny et mesurant 31 pieds 8 pouces et 2 lignes le face à la rue Allen sur une profondeur sur ladite ligne le plus près de la rue Derbigny le divisant du lot "R" de 90 pieds, 11 pouces et 4 lignes et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de l'avenue Claiborne de 90 pieds, 9 pouces et 1 ligne et d'une largeur sur la ligne du fond de 31 pieds 8 pouces et 2 lignes.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer ses dessus et en plus du montant de son enchère les taxes pour l'année courante, et payer pour l'acte de vente pardevant Eug. Rosen, notaire, et déposer 10 0/0 du montant de l'adjudication avec

GEO. ST. PAUL,
Encanteur.
No 301 Carondelet Bank Bldg.
18 sept—18 25—oct 2 9 16 20

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Joseph Connell,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 90,716 — Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary L. Childress, veuve de Dennis Bernard Haggerty, administratrice de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — John P. Sullivan, Arthur Landry, avocats.
17 sept—17 21 26

Succession de Mme Elizabeth Doly.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,433—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Anton Weiss, tuteur administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.— Woodville & Woodville, avocats.
21 sept—21 2[illegible] 29

Succession de Mary Love, veuve de Albert Powlless.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 94,137—Division B—Attendu que Martha Williams, veuve de Alexander Peters, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu Mary Love, veuve de Albert Powlless, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — Edward M. Robbett, avocat.
22 sept—22 26—oct 1

Succession de Mary Rice, veuve de George W. Butler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94,558—Division B—Attendu que William Doell a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administrateur dans la succession de feue Mary Rice, veuve de George W. Butler, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour THOMAS CONNELL, Greffier — E. M. Stafford, avocat.
21 sept—21 25 30

Succession de Dennis Bernard Haggerty.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 94,277—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary L. Childress, veuve de Dennis Bernard Haggerty, administratrice de cette succession, ne devrait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — John P. Sullivan, Arthur Landry, avocats.
17 sept—17 21 26

Succession de Mme Elizabeth Doly.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 91,433—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Anton Weiss, tuteur administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.— Woodville & Woodville, avocats.
21 sept—21 2[illegible] 29

VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Ernest A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE SUCCESSION

TERRAIN POUR BATIR DANS LE SIXIEME DISTRICT, AVENUE LOUISIANA.

Entre Remparts et Saratoga Ilet Toledano.

JEUDI, le 29 Sept., 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE Mme CATHERINE SCHAUB.

No 93 758 du Dossier de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division "D".

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 29 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre émis daté et signé du 26 août 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec ses bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits voies, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Toledano, Sud Rempart et Saratoga, ledit lot est désigné par le No quinze sur un plan par L. H. Pilié, voyer, le 14 oct. 1872, annexé à un inventaire pris par Oscar Drouet, notaire, le 16 et 17 oct. 1872, d'après lequel ledit lot No 15 mesure trente pieds de face à l'avenue Louisiana sur une profondeur de cent vingt-huit pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a à terme de crédit représenté par billets de l'acquéreur payables à un et deux ans après la date avec 8 0/0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, lesdits billets devant être garantis à leur paiement par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur doit payer pour l'acte de vente pardevant George J. Ungerer, notaire et pour tout les certificats et les taxes de 1910 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, et doit déposer 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
No 806 rue Perdido.
28 août—28—sept 4 11 19 25 26 27 28 29

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE CHARLES AIENA ET DE SON EPOUSE LENA AIENA

No 93,755, Cour Civile de District, Division D.

MARDI, 18 Octobre 1910, No 927 rue Ste-Marie.

PAR PETER GALLAGHER, Encanteur—Par un ordre de la Cour Civile de District, Division D, de l'Honorable Fred. D. King, agissant pour l'Hon. juge W. B. Sommerville, daté et signé le 12 septembre 1910, et à moi dirigé, j'offrirai en vente, MARDI, le 18 octobre 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses, etc. dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Ste-Marie, Félicité, Laurel et l'intersection de la rue Magazine, maintenant connue sous le nom de vieille rue Magazine, et mesurant, mesure américaine, vingt-six pieds de face rue Ste-Marie sur une profondeur d'environ cent cinquante quatre pieds, plus ou moins, laquelle portion de terre est située du côté le plus proche de la vieille rue Magazine du lot désigné par le No cinq du carré "A. O." sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville le 23 mai 1829, et annexé à un acte passé pardevant T. Seghers, ancien notaire, le 23 mai 1829.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur paiera l'acte de vente qui sera passé pardevant Wm Renaudin, notaire, ainsi il paiera tous les certificats et les taxes de 1910. Un dépôt de 10 0/0 devra être fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication.

PETER GALLAGHER, Encanteur,
412 Bâtisse Audubon.
17 sept—17 18 25—oct 2 9 16 18

Fitzpatrick-Dunn Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un Joli Cottage Simple
Dans le Sixième District.
Succession de Ernest Peter Populus.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 94 331.

PAR FITZPATRICK-DUNN REALTY CO—W. H. Fitzpatrick, Encanteur.—Bureau No 739 rue Calos—MARDI, le 11 octobre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, maintenant absent en congé, daté et signé le 6 septembre 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante sera vendue, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No 431, borné par les rues Peniston, Général Taylor, Carondelet et Baronne, désigné comme lot No cinq sur un plan par J. A. L'Hémédecourt, député-voyer, daté du 17 mai 1870, annexé à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, notaire, daté de 19 mai 1870, et mesurant d'après ledit plan vingt-cinq pieds six pouces et deux et deux tiers de ligne de face à la rue Peniston sur cent trois pieds sept pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne du lot No quatre et cent trois pieds huit pouces et trois lignes sur la ligne du lot No six.

Les améliorations consistent en un cottage simple, connu comme 1716 rue Peniston, contenant 4 chambres, hangar, citerne, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en crédit de un an en un et deux ans, à l'option de l'acquéreur. La portion de crédit de ladite vente devant être de moitié par billets de l'acquéreur, à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non aliénando et les clauses usuelles de sécurité, ainsi pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance doit être transférée au porteur des billets; et l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère tout ce qui est taxe sur la propriété dues et exigibles en l'année 1910, et devant déposer chez l'encanteur dix pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication. Les loyers et revenus de la propriété ne devant appartenir à l'acquéreur de la propriété qu'à partir de la date de l'acte de vente, devant être passé pardevant H. L. Loomis, Jr, notaire aux frais de l'acquéreur.

10 sept—10 11 18 25—oct 2 9 11

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Cuisinaus-Tujague and Co. vs Joseph Valenti.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 44,750—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en face de la porte de la Maison de Cour, Nos 320 et 322 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, le 21 octobre 1910, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir:

Une moitié d'intérêt indivis dans et à un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné comme lot No 4, dans l'Ilet No 402 (quatre cent trois) tel que sur les rues Troisième, Quatrième, Willow et Claiborne, mesurant vingt neuf pieds de face à la rue Troisième sur cent vingt-sept de profondeur entre lignes parallèles, et est à une distance de quatre-vingt huit pieds six pouces de la rue Claiborne. Acquis de Harry S. Gerson le 16me jour de février 1909.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.

Conditions—Comptant.

W. J. BEADY,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
Pa J. Paterna, avocat pour les demandeurs.
20 sept—20 25—oct 2 9 16 21

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande propriété de valeur améliorée du Sixième District,

Dans la rue Calhoun, dans l'Ilet borné par les rues Prytanée et Pitt et l'avenue Henry Clay.

Fidelity Mortgage & Title Co. Mme A. M. Halliday, subrogée vs Brandt V. B. Dixon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 92,198—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 27 octobre 1910, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois lots et demi de terre, situés dans l'Ilet No 51 Barthéville, borné par les rues Prytanée Calhoun Pitt et l'avenue Henry Clay, désignés comme lots 15, 16, 17 et 1/2 et 18, connu sous le lot 17, d'après un devis de H. W. W. Reynolds, voyer, daté du 5 avril 1892, mesurant comme suit: les lots 15, 16 et 17 mesurant chacun vingt-huit (28) pieds onze (11) pouces et une et demie (1 1/2) lignes de face à la rue Calhoun, la même largeur dans le fond, sur les profondeurs suivantes: le lot 15 ayant une profondeur sur la ligne le divisant du lot 14 de cent trente (130) pieds dix (10) pouces et un quart (1/4) de ligne, cent trente (130) pieds six (6) pouces et une (1) ligne sur la ligne le divisant du lot 16. Le lot 16 ayant une profondeur de cent trente (130) pieds six (6) pouces et une (1) ligne sur la ligne le divisant du lot 15 et cent trente (130) pieds deux (2) pouces et une ligne trois quarts (1 3/4) sur la ligne le divisant du lot 17. Le lot 17 ayant une profondeur de cent trente (130) pieds deux (2) pouces et une ligne trois quarts (1 3/4) sur une ligne le divisant du lot 16 et cent vingt-neuf (129) pieds dix (10) pouces et deux (2) lignes sur la ligne le divisant du lot 18. Et la moitié du lot 18 mesurant quatorze (14) pieds cinq (5) pouces et quatre et trois quarts (4 3/4) de ligne de face sur la rue Calhoun, la même largeur dans le fond et d'une profondeur de cent vingt-neuf (129) pieds dix (10) pouces et deux et demie (2 1/2) lignes sur la ligne du lot 17, et cent vingt neuf (129) pieds huit (8) pouces et deux cinq huitièmes (2 5/8) de lignes sur l'autre ligne de côté.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur au moment de l'adjudicat on devant faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
Frank E. Ransold, avocat pour la demanderesse.
23 sept—23 30—oct 7 14 21 26 27

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un lot de terre de valeur du Sixième District,

Formant l'encoignure des rues Jena et Roman, dans l'Ilet borné par les rues Prieur et l'avenue Napoléon

James T. Montgomery vs Salvatore D'Angelo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 94,260 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier dans le Premier District de cette ville le JEUDI, 20 octobre 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits voies, servitudes, privilèges et dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet No 719 borné par les rues Jéna, Roman, Prieur et l'avenue Napoléon, désigné par le numéro vingt, sur un plan dressé par H. W. W. Reynolds, député voyer de ville, daté le 1er mai 1897 et annexé à un acte passé pardevant E. J. Barnett, notaire le 10 janvier 1898, d'après lequel plan ledit lot mesure trente pieds six pouces et cinq lignes de large sur la rue Jéna par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles et forme le coin des rues Jéna et Roman.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

LOUIS KNOP.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Geo. Montgomery, avocat pour le demandeur.
16 sept—16 23 30—oct 7 14 19 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil

—D'UNE—

Propriété Améliorée de Très Grande Valeur du Deuxième District,

Centralement Située,

Formant le Coin Sud-Ouest des rues Bourbon et Iberville

(Ilet borné par les rues Canal et Dauphine).

Edward P. Cousin vs William G. Tebault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 94 193 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 octobre 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, l'Ilet No 67, borné par les rues Bourbon, Canal, Dauphine et Iberville, mesurant d'après un devis annexé à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette paroisse, de la date du 26 avril 1867 quarante-deux pieds dix pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur et façade à la rue Iberville (désignée à la ferme le coin) de cinquante-quatre pieds trois pouces quatre lignes, trente-cinq pieds quatre pouces de profondeur sur le côté vers la rue du Canal, de là s'étendant un pied quatre pouces sur une ligne vers la dernière rue et parallèle à la rue Bourbon, de là dix-huit pieds onze pouces quatre lignes à la ligne du fond presque parallèle à la rue du Canal et quarante-trois pieds huit pouces plus ou moins en largeur dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—

1° L'acquéreur doit payer comptant un montant suffisant pour payer la réclamation du demandeur maintenant due, étant le montant du principal et intérêts dus et devables sur quatre billets dus depuis longtemps de $4,277.50 chacun en $17,110 en tout avec 5 0/0 d'intérêt par an, ou $4,277.50 de cela du 5 juillet 1909 jusqu'au paiement et un intérêt semblable sur $12,832.50 de cela du 5 juillet 1910 jusqu'à paiement, ensemble avec tous les frais et charges du procès et vente, quatre piastres des frais de l'acte de vente, les taxes sur ladite propriété (s'il y en a dus) et 5 0/0 d'honoraires d'avocat sur tout le montant du principal et intérêts sur les billets longtemps dû, ainsi que sur les billets non encore arrivés à maturité de $4 277.50 décrits ci-après.

2° L'acquéreur devant assumer (du montant de son enchère) le paiement du billet non encore arrivé à maturité de $4 277.50, daté du 5 juillet 1905, payable 6 ans après date avec intérêt au taux de 5 0/0 par an du 5 juillet 1909 jusqu'au paiement. (L'intérêt là dessus après la vente étant assumé par l'acquéreur.) Ledit billet étant garanti par hypothèque de vendeur sur ladite propriété concourante avec la réclamation du demandeur, d'après un acte passé pardevant E. L. Weil notaire, le 5 juillet 1905. (Livre d'hypothèques 815, folio 336).

L'acquéreur devant assumer toutes les obligations et stipulations comme ci-dit démontré dans l'acte de vente original et hypothécaire.

3° L'acquéreur devant payer la balance du prix de l'adjudication (s'il y en a) au comptant.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
McCloskey & Benedict et Frank W. Hart, avocats pour le demandeur.
2 sept—2 3 9 16 23 30—oct 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Quatrième District,

Tonteau Bank & Trust Co., Commissaires Liquidateurs The Keystone Life Ins. Co. vs J. Vic. Leclerc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 94 309 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 29 septembre 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No 452 borné par les rues Deuxième, Troisième, Sud Gaives et Sud Miro désignés par les lettres C et P sur un plan de C. Unons Lewis député voyer de ville, daté du 30 janvier 1905, une copie duquel est annexée à un acte de vente passé pardevant John G. Eustis notaire le 30 octobre 1906, de la Quakers Realty Company, Limited à Jules Le Blanc Jr. et d'après ledit devis le lot P mesure trente pieds de face à la rue Sud Miro sur une profondeur de cent quatre pieds, et le lot C mesure trente pieds de face à la rue Sud Gaives sur une profondeur de cent quatre pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Dart, Kernan & Dart, avocats pour les demandeurs.
26 août—26—sept 2 9 16 23 28 29

AVIS AUX CREANCIERS.

State ex rel A. Britain vs la ville de la Nouvelle-Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14 004—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers du Bureau de la Police Métropolitaine et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par L. A. Hubert, rece